

Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil,

Suite à la décision annoncée par le président de la République de fermer les écoles et les établissements scolaires à partir du lundi 16 mars, les organisations syndicales SNES-FSU, SNUIPP-FSU, FO, UNSA, SUD et CGT de l'académie, vous alertent concernant la situation des personnels et des élèves.

Vos services ont pris la peine de nous contacter hier et ont répondu à nos questions, nous apprécions cet effort. Mais il n'en reste pas moins qu'en l'absence de circulaire émanant du Ministre ou de vous-même, les personnels se trouvent dans une situation incertaine, en particulier lorsqu'ils et elles ont des pathologies chroniques, de même lorsqu'ils et elles sont parents d'enfant de moins de 16 ans (ou 18 ans pour les situations de handicap). Au vue des remontées que nous avons pu avoir hier, cet élément particulier ne semble pas du tout clair pour un bon nombre de supérieur.es hiérarchiques (IEN et chef.fes d'établissement). Des informations des fois contradictoires circulent concernant l'obligation de se rendre dans les écoles et les établissements scolaires lundi, voir les jours suivants, la tenue de conseil de classe et d'école en présentiel, le report ou non de conseil de discipline, les remises de bulletins. Nous vous alertons sur l'annonce de tenues de réunions plénières dans plusieurs établissements des trois départements, le nombre de remontées depuis hier à ce sujet sont inquiétantes. Si nous comptabilisons les enseignant.es, personnels administratif.tives, de vie scolaire, cela peut rassembler plus de cent personnes, même dans un collège de taille moyenne. Des informations des fois contradictoires circulent également concernant l'accueil des enfants de personnels soignant.es, des précisions sont nécessaires. Par exemple, dans le cas des collèges, s'il n'y a qu'un.e ou deux élèves, combien de collègues seront nécessaires ?

D'après les annonces du ministère, les AESH et les AED sont en mesure conservatoire et ne sont donc pas tenu.es de venir sur leur lieu de travail. Il est indispensable de formaliser cela auprès des différent.es supérieur.es hiérarchiques, car le message ne semble pas avoir été entendu.

Concernant les PFMP, des directions font une différence entre élèves mineur.es et majeur.es, les dernier.es restant en stage en milieu médical alors que les autres voient leur PFMP suspendue.

En l'absence d'expression écrite de l'administration, les supérieur.es hiérarchiques, ont soit donné des consignes qui différent, soit temporisé auprès des équipes en expliquant attendre des directives. Dans les deux cas cela suscite de l'incompréhension et du stress auprès des personnels dans une situation déjà largement anxiogène. Nos organisations syndicales tiennent à rappeler à l'administration qu'en situation normale comme en situation de crise, le droit prévaut et les personnels de l'éducation nationale doivent être informé-e-s par voie de circulaire des ordres hiérarchiques qui leur sont donnés. Nous demandons également qu'un CHS-CTA extraordinaire se tienne dès lundi ou le plus vite possible. Nous concluons ce courrier sur le fait que le principe de précaution doit être intangible dans la gestion de cette pandémie.

M. le Recteur, veuillez agréer nos salutations respectueuses et la garantie de notre attachement au service public d'éducation.